



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 18 juin 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	29	
Absents représentés	3	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Valérie BERTHÉOL, Philippe ROCHETTE, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN
Dominique MOLLE représentée par Hélène VEILHAN
Aline FAYE représentée par Jean-François MAUME

Absents non représentés

Yaëlle MATHIEU-PÉGART

Christine LECHEVALLIER a été nommée secrétaire de séance.

M. Le Maire : Bien chers collègues, bonsoir. Il est 20h, nous pouvons démarrer cette réunion de notre Conseil municipal. Je vous remercie de votre présence. Je vais dans un premier temps procéder à l'appel.

Nous sommes en capacité de délibérer, le quorum étant largement atteint. Juste deux mots en ouverture, puisque vous le savez, à l'issue de la décision présidentielle de dissoudre l'Assemblée Nationale, nous nous sommes trouvés, je pense, comme beaucoup, mis devant le fait accompli. Ce Conseil était planifié depuis longtemps, nous l'avons maintenu en le restreignant à trois délibérations, puisqu'elles sont nécessaires au fonctionnement de notre collectivité. Donc, c'est celles qui nous réunissent ce soir. L'ensemble des autres sujets sont reportés au Conseil que nous aurons au mois de septembre, à la rentrée prochaine. Et je profite puisque j'évoquais les élections : d'une part pour remercier, celles et ceux parmi vous qui seront, et c'est la très grande majorité, présents comme vous l'avez été pour les élections européennes, pour les deux tours du scrutin législatif. Et également saluer tout particulièrement l'engagement des services puisque ça a été de ce côté-là quelque chose, comme je le disais, de non prévu et de soudain. Les services ont particulièrement bien réagi en s'organisant, certains en recalant des congés qui étaient prévus de longue date pour permettre qu'il y ait un fonctionnement, on va dire, à la hauteur des enjeux pour les deux scrutins qui se profilent ce dimanche et dimanche prochain. Voilà donc, merci à notre Directrice des Services de transmettre aux équipes ces remerciements et c'est la raison d'ailleurs qui nous a fait amener à restreindre l'ordre du jour pour ne pas surcharger les équipes puisque on est quasiment déjà dans une période de pré congés. Donc voilà, pour ces deux mots, ce que je voulais évoquer.

Intervention de M. Dumeil hors micro.

M. Le Maire : Les questions diverses, ça sera à la fin M.Dumeil.

M. Dumeil : Ce n'est pas une question diverse, c'est pour m'associer à vos paroles.

M. Le Maire : D'accord, et bien allez-y.

M. Dumeil : Bien, merci. Je vais essayer d'être suffisamment bref. Bonsoir, vous avez convoqué notre Conseil municipal en respectant d'ailleurs un calendrier et une date fixée depuis pas mal de temps et c'est bien pourquoi nous sommes ici ce soir et vous avez précisé les raisons d'un ordre du jour allégé, raisons que nous comprenons parfaitement. En fonction de ces élections législatives imprévues et en fonction aussi du travail supplémentaire incontestable pour nos services municipaux et les personnels. Ces constatations sont évidemment bien réelles. Et nous voulions au nom du groupe, simplement regretter cette perturbation. Non pas le fait qu'il y ait des élections, nous n'y sommes pour rien, mais pour le fait que certains de nos dossiers ne pourront pas être évoqués ce soir. Et c'est sans doute dommage aussi puisque certains connaîtront des conclusions avant même peut-être la prochaine réunion du Conseil municipal à la rentrée. Et en disant ceci, nous avons une pensée toute particulière à propos du dossier des cuisines des cantines scolaires, qui, nous semble-t-il, la décision sera effective à la rentrée scolaire alors que nous n'en aurons jamais débattu au Conseil municipal. Les parents n'auront jamais été associés, consultés. Les personnels à peine mais après coup, les événements font que, en plus ce dossier sera bouclé et il sera passé dans le plus grand des anonymats et c'est regrettable. Nous considérons même que dès le départ, il était quasiment entaché de procédure puisque le 8 avril, lorsque nous avons décidé à l'unanimité d'adhérer au SIVU, c'était pour des compétences tout à fait établies, bien particulières, celle des repas du CCAS et de la Petite Enfance et qu'il n'avait jamais été question des cuisines des cantines scolaires. Ce dossier nous paraît pourtant être quand même particulièrement important et toucher beaucoup de monde. Les élus, les familles et même les citoyens Beaumontois dans leur ensemble, donc nous voulions manifester nos regrets par rapport à cette situation. Le second point et je vais être bref. Il ne sera donc pas évoqué ou à la limite peut être, vais-je sur votre suggestion, le transférer aux questions diverses ?

C'était à propos du dossier des futurs transports en commun. A la suite de la réunion, dont je vais dire un tout petit mot, vous aviez accepté d'adresser un courrier au président du SMTC. Nous avons manifesté le désir d'avoir copie de ce courrier et nous vous remercions de l'avoir adressé à notre président. En fait, vous transmettez surtout le courrier, des documents, des propositions, des études qu'on fait un certain nombre de Beaumontois et de parents d'élèves. Nous sommes cependant tout à fait étonnés d'un paragraphe malheureux. Nous semble-t-il qui est le 3e paragraphe de votre courrier, je le cite rapidement : « Malheureusement, le ton volontairement pris dès le début de la réunion par certains participants, n'a pas permis de conduire un échange constructif axé sur une recherche de pistes d'amélioration. Vous ajoutez ? Nous condamnons ces comportements avec la plus grande fermeté. Fort heureusement, de nombreux participants n'ont pas été dupes de ces attitudes et autres jeux politiques. » Alors je ne sais pas à qui vous pensiez en particulier ? Mais pour notre part, il y avait sans doute une centaine, peut être plus de participants, des jeunes, des seniors, des parents d'élèves, des usagers surtout. Et s'il y a eu parfois des échanges vifs et motivés, nous n'avons pas noté de démarches qui peuvent être qualifiées de particulièrement politiciennes, d'ailleurs les quelques collègues qui sont là et qui étaient présents devaient être au nombre de 5 ou 6. Ce ne sont pas eux qui ont animé cette réunion. Donc il est dommage que vous ayez apporté cette qualification-là à cette réunion et nous le regrettons. Et j'en profite, pour préciser, parce que j'ai cru comprendre et avoir quelques échos qu'il m'était arrivé d'avoir été interrogé sur ce dossier. Je précise qu'il n'en est rien, même si le 10 juillet 2019 à 18h30, j'ai participé à une réunion qui était sur ce sujet-là mais qui avait pour titre uniquement « feuille de route » et que bien entendu si l'on avait soumis, mais nous n'en étions pas là, des détails comme ils le sont aujourd'hui sur Beaumont, j'aurais bien entendu bondi de désaccord.

L'ordre du jour était surtout à propos des lignes B et C, qui soulevaient beaucoup de réticences. Et il m'a semblé, il y a quelques jours, dans la presse locale que ces réticences n'étaient pas toutes tombées, notamment sur le secteur de Royat puisqu'il semblerait qu'il y ait eu une réunion publique aussi animée que celle de Beaumont. Simplement, j'en conclus pour dire que dans ces dossiers-là comme dans d'autres : là où il n'y a pas d'opposition, il n'y a pas de démocratie, mais il ne faut pas caricaturer les oppositions. Merci voilà c'est fait, je vous remercie de votre autorisation d'expression.

M. Le Maire : Merci Monsieur Dumeil. Donc on va pouvoir reprendre l'ordre du jour et je propose à notre collègue Patrick Néhémie de présenter la première délibération sur la création de 8 postes, puisqu'on a un représentant de la presse, je dirais que pour nous c'est un de nos marronniers. Tous les ans, on ouvre des postes pour la période des vacances pour faire face à un surcroît temporaire d'activité à travers le recrutement d'agents non titulaires.

M. Néhémie : Pour cette délibération, comme les deux suivantes. La nécessité que nous les présentions dès maintenant était liée au fait que nous devons absolument délibérer avant le 1er juillet sur chacune de ces délibérations, faute de quoi nous ne pouvons pas procéder aux embauches, aux avancements de grades par exemple, ou à certains éléments comme ceux qui avaient trait aux ressources humaines. Concernant la première délibération, c'est à l'identique des délibérations des années précédentes. C'est la délibération qui permet de faire face aux accroissements temporaires d'activité à travers l'emploi de saisonniers, donc pour cela, nous créons comme les années précédentes huit postes temporaires qui couvriront en fait le besoin pour seize saisonniers, chacun des saisonniers étant habituellement sur un contrat de trois semaines. Donc là, comme d'habitude, nous avons recueilli l'ensemble des demandes qui ont été formulées par des Beaumontois, mais aussi parfois par des non Beaumontois. Ces emplois concernent principalement donc la Petite Enfance, certains emplois administratifs pour soutenir des emplois de secrétariat qui sont un peu bousculés à l'occasion des périodes estivales. Ça concerne également l'ALSH et ça concerne la Vie de la Cité avec l'entretien des stades, la gestion des stades. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la création de huit postes pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2024, parce qu'on ne borne pas la période pendant la-

quelle on peut le solliciter afin de renforcer les effectifs. Petite précision que j'avais oublié d'indiquer, il s'agit d'emplois de catégorie C, payés au premier échelon de la catégorie C.

M. Le Maire : Merci pour cette présentation. Comme je le disais, délibération habituelle, à pareille saison. Alors je fais un tout petit retour en arrière. J'ai omis en démarrant de désigner un secrétaire de séance s'il n'y a pas d'objection, ce sera Christine Lechevallier qui sera notre secrétaire de séance. Voilà, je vous remercie. Alors sur la délibération proprement dite pour la création de ces 8 postes. Est-ce qu'il y a des questions, des interrogations ou je les passe directement au vote ? Donc je peux les passer directement au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contraires, il n'y en a pas. Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1 - CREATION DE 8 POSTES POUR FAIRE FACE A L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE / RECRUTEMENT D'AGENT NON TITULAIRES

Le Conseil municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 Voix Pour décide :

- **D'AUTORISER** la création de huit postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2024 afin de renforcer les effectifs.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024 pour 33 semaines.

M. Le Maire : On enchaîne directement, comme le disait notre collègue, sur la modification du tableau des effectifs pour accompagner des déroulements de carrière à travers l'approbation de la création et de suppression de postes.

M. Néhémie : Cette deuxième délibération porte sur la modification du tableau des effectifs qui prend en compte un certain nombre d'évolutions, notamment l'évolution de la carrière de certains agents qui font l'objet d'avancement de grade. C'est notamment le cas des adjoints techniques principaux 2e classe proposés en première classe, d'adjoints techniques 2e classe (il y en a 2 comme cela) ou d'adjoints techniques proposés en adjoints techniques principaux 2e classe et d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal. Il s'agit aussi de procéder au recrutement par voie de mutation d'un agent sur poste vacant suite à la demande de disponibilité pour convenances personnelles. Donc pour vous préciser, il s'agit bien de notre DST qui a fait valoir une demande de mise en disponibilité pour rejoindre un employeur privé et donc nous avons procédé au recrutement. Ils ne sont pas du même grade. L'un était ingénieur principal, l'autre ingénieur, donc nous sommes amenés à supprimer le poste de l'agent en disponibilité pour créer un poste convenant à l'agent recruté. Le troisième cas concerne un agent qui est recruté en qualité d'animateur sur le pôle Jeunesse dont on vous avez parlé déjà dans de précédentes délibérations et qui prendra effet en septembre.

M. Le Maire : Oui Monsieur Dumeil une question ?

M. Dumeil : Oui, merci. Nous sommes tout à fait d'accord sur l'exposé et les propositions de reclassement et de mutation. Nous sommes plus étonnés malgré les explications du rapporteur sur la démarche pour le recrutement par voie de mutation d'un agent sur un poste vacant suite à une disponibilité pour convenances personnelles. Alors ça va entraîner quelques questions. À quelle date s'est manifestée la demande de disponibilité ? Y-a-t-il eu un délai de préavis ? Voilà déjà deux questions. Ensuite, j'ai regardé la définition que vous faites de la disponibilité. La disponibilité permet de cesser temporairement de travailler pour faire face à certaines situations tout en restant fonctionnaire. Ensuite, il y a des dispositions particulières concernant les convenances personnelles qui sont tout à fait établies et réglementaires, il y a même des obligations déontologiques. Et leurs questions, est-ce que ces démarches ont été réalisées ?

M. Néhémie : Alors concernant la demande de disponibilité elle date je crois, sous réserve, du 5 mars. C'est une date que je donne de mémoire. Donc le préavis a été largement respecté, par contre cette personne là n'était plus présente assez rapidement puisqu'elle disposait d'un reliquat de congés et de CET qu'elle devait solder avant de se mettre en disponibilité. C'est pourquoi, il est parti relativement rapidement après sa demande de préavis. Mais c'est simplement l'application du droit à la circonstance.

M. Dumeil : Ça représentait deux mois, trois mois c'est conséquent. Et alors dans le cadre de demande de disponibilité pour convenances personnelles ? Et en regagnant le privé au niveau des règles déontologiques ?

Je vais vous dire, exemple de règles déontologiques, c'est que la personne doit déclarer : l'employeur, les fonctions qu'elle va occuper et l'autorité territoriale doit également acquiescer le fait que ces nouvelles fonctions là n'ont aucun impact avec les précédentes. Moi je vais vous dire, en plus je viens de le relire, c'est une situation qui peut être provisoire la disponibilité. Et il faut savoir que s'il devait y avoir une manifestation de réintégration de la collectivité, ça serait tout à fait possible. Que si la collectivité n'était pas en mesure de proposer un poste la personne peut et doit être indemniée. Et donc je vais vous dire le fond de notre pensée, c'est que je me demande si c'est techniquement astucieux de supprimer le poste. Il pourrait rester quelques temps au tableau des effectifs, ce qui n'engagerait rien puisque de toute façon il faut créer un autre poste. Ce qui ne changera rien à la mutation pour la personne arrivant. C'est une précaution.

M. Néhémie : Le DST sortant était sur un emploi fonctionnel, ce qui change un petit peu les règles du jeu. Quant aux règles déontologiques, l'emploi qu'il va occuper concerne des fonctions qui ne sont pas en lien direct avec les compétences de la commune. Par exemple, les travaux publics, ça n'est pas une compétence directe de la commune.

Le Maire : La collectivité n'est pas contractante avec la société dans laquelle il s'est engagé.

M. Dumeil : Mes remarques, encore une fois, ce n'est pas pour excuser l'expression « pinailler et embêter la collectivité », c'est au contraire en disant : est ce qu'on se protège suffisamment.

M. Le Maire : Oui on a eu ce souci.

M. Néhémie : La notion d'emploi fonctionnel ne rendait pas la nécessité de conserver effectivement cet emploi-là.

M. Dumeil : Très honnêtement je ne comprends même pas la demande de disponibilité dans ce cas-là.

M. Le Maire : Après, c'est le choix de la personne.

M. Dumeil : Oui, mais ça veut dire qu'il reste des obligations à l'employeur.

M. Néhémie : C'est un parachute.

M. Le Maire : De toute façon, une création de poste, elle peut se faire puisque là pour le coup l'avis du CST pour une création n'est pas requis. Alors que pour une suppression il l'est. Donc on aurait toute facilité de recréer un poste s'il fallait le faire. Là ça nous paraît plus clair : on a quelqu'un qui sort, la personne qui va le remplacer et dans un cadre d'emplois qui est différent donc, on crée le poste correspondant. On s'est assuré qu'il n'y avait pas de liens commerciaux et professionnels entre la société d'accueil et notre collectivité. Après pour nous les choses sont claires sur ce plan là. Est ce

qu'il y a d'autres questions ? Non je mets ce rapport aux voix, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions, il n'y en a pas, il est adopté à l'unanimité.

2 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL **APPROBATION DE LA CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

Le Conseil municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 Voix Pour décide :

- **D'APPROUVER** toutes les modifications telles que définies dans le tableau suivant à apporter au tableau des effectifs du personnel communal. A cet effet, un état des effectifs est annexé au présent rapport.

Filière	Nombre de postes concernés	Date effet	Postes existants à supprimer	Postes nouveaux à créer
Technique	6	01/07/2024	Adjoint technique principal de 1ere classe 28H00	Adjoint technique 35h00 Groupe fonctions C3
		01/07/2024	1 Adjoint technique principal 2eme classe 32H00 Groupe fonctions C3	1 Adjoint technique principal 1ere classe 32H00 Groupe fonctions C3
		01/07/2024	1 Adjoint technique principal 2eme classe 35H00 Groupe fonctions C2	1 Adjoint technique principal 1ere classe 35H00 Groupe fonctions C2
		01/09/2024	1 Adjoint technique 35H00 Groupe fonctions B2	1 Adjoint technique principal 2eme classe 35H00 Groupe fonctions B2
		01/07/2024	1 Agent de maîtrise 35H00 Groupe fonctions C3	1 Agent de maîtrise principal 35H00 Groupe fonctions C3
		01/07/2024	Ingénieur principal	Ingénieur Territorial Groupe fonctions A
Administrative	1	01/07/2024	Adjoint administratif 35h00	Rédacteur territorial 35h00 Groupe fonctions B2
Animation	1	01/07/2024		Animateur territorial 35h00 Groupe fonctions B2

M. Le Maire : Rapport suivant, toujours dans la famille des délibérations RH. C'est un recours au contrat d'apprentissage pour notre collectivité. C'est également Patrick Néhémie qui le présente.

M. Néhémie : Pour cette délibération là, sachez que nous avons la volonté déjà depuis le début du mandat d'être assez volontariste en matière de recours à l'apprentissage. Il nous semblait que notre

collectivité devait prendre sa part dans ce processus là de formation par apprentissage. Donc nous avons l'an dernier demandé quatre apprentissages pour au bout du compte, n'en obtenir que deux. Tout simplement parce que les campagnes pour inciter les collectivités territoriales à recourir à l'apprentissage avaient été relativement efficaces puisque le nombre de collectivités qui sollicitaient des contrats d'apprentissage étaient de plus en plus nombreux. Malheureusement, dans le même temps, les crédits délégués par l'État au CNFPT étaient plutôt à la baisse. Donc vous imaginez très naturellement qu'il n'a pas été possible au CNFPT de nous accorder les quatre postes d'apprentissage que nous aurions souhaité. Et c'est pourquoi nous n'en n'avions eu que deux. Cette année, nous avons fait passer également la demande auprès des services pour mesurer quel était le besoin en contrat d'apprentissage exprimé par les services. Il nous en était remonté six demandes que nous avons fait suivre au CNFPT. Et là, la situation est encore plus critique puisque face à l'accroissement du nombre de demandes, encore une fois et à la baisse des crédits qui sont affectés. Un seul poste nous a été affecté et nous avons fait le choix de le destiner au service informatique et réseaux plus particulièrement où c'est vrai qu'il y a un besoin important et aussi une formation très intéressante sur lequel nous pouvons nous appuyer. C'est pourquoi il vous est proposé d'accueillir un apprenti au service informatique, réseau et téléphonie dans le cadre d'un Bachelor universitaire de technologie. C'est la nouvelle appellation des diplômés en 3 ans des IUT réseaux et télécommunications cybersécurité.

M. Le Maire : Est ce qu'il y a des remarques, des questions, Monsieur Dumeil ?

M. Dumeil : Oui merci. Alors très franchement, les quelques mots et la présentation de Monsieur Néhémie me conviennent un petit peu plus que certains du rapport et notamment je me posais la question de savoir pourquoi page 11, la dernière phrase c'était : « le CNFPT vient d'allouer seulement un contrat pour notre collectivité ». Phrase qui n'était d'ailleurs pas dans le rapport au CST. Alors vous avez donné un certain nombre de précisions qui me rassure et qui sont fort justes puisque ces démarches de contrat d'apprentissage sont le résultat d'une convention d'objectifs et de moyens signée effectivement à la fois par le CNFPT, par l'État pour la période 2023-2025, avec un objectif au départ de financement de 9 000 contrats par an. Enfin, il est fait chaque année des recensements. C'était, je crois, de l'ordre de 18 000 en 2023 et de l'ordre de 24 000 ou 22 000 pour 2024. Donc forcément il n'y en aura que 50% d'assuré et d'assuré.

L'État a quelques réticences à suivre la cadence et la convention d'objectif qui a été établie, elle l'a été surtout à la situation précédente où le CNFPT était participant à hauteur de 50% et que justement l'État n'avait pas suivi sur les autres 50%. Bon, des nouvelles dispositions ont été prises. Ensuite, pourquoi les postes ne sont pas établis ? Les autorisations ne sont pas établies à pile ou face. Il y a un certain nombre de critères. La participation au recensement, c'est ce que la ville de Beaumont a fait. Il faut dire aussi qu'il y a la priorisation à propos des 44 métiers dit en tension dans la fonction publique territoriale. Et cette année, au vu des demandes a même été rajoutée une nouvelle condition, c'est celle de l'examen de la péréquation arithmétique entre les postes, le nombre de postes existants dans la collectivité et ceux pour lesquels étaient souhaités des démarches d'apprentissage. Ensuite, il y a une ventilation par région. Vous savez que la région Auvergne-Rhône-Alpes c'est 4 133 communes, 12 départements et que deux contrats acceptés, l'an dernier et un cette année, c'est une disposition raisonnable pour la ville de Beaumont. Voilà ce que je voulais dire, merci.

M. Le Maire : Il y a une demande de prise de parole de Monsieur Ulrich.

M. Ulrich : Oui merci Monsieur le Maire. Alors en fait j'ai trois questions. Monsieur Dumeil a expliqué des choses que je n'ai pas tout à fait comprises. La première, comme l'a dit très justement Monsieur Néhémie, la formation du DUT Bachelor c'est trois ans et pourquoi dans le tableau la durée de la formation c'est deux ans ? Le stagiaire prévu a-t-il déjà fait un an ? Sinon je ne comprends pas pourquoi pour un DUT la formation serait de deux ans. Donc ça c'est ma première question. La deuxième,

c'est relatif aux besoins des services puisque Monsieur Néhémie a dit, alors que ce n'est pas écrit dans la présentation, mais que les six demandes de recrutement étaient l'émanation des besoins des services, donc pourquoi si c'est des besoins, pourquoi on ne les finance pas au niveau de la commune ? Parce qu'en fait, si j'ai bien compris, c'est ce qui est écrit, le CNFPT prend en charge que la partie pédagogie. Donc si c'est vraiment des besoins, pourquoi on ne les remplit pas ? Ou alors ce n'était pas vraiment des besoins. Donc voilà, je voudrais comprendre. Et la dernière chose, c'est là où je n'ai pas compris l'explication de Monsieur Dumeil. Vous nous dites que par rapport aux intentions de recrutement il y avait 21 000 contrats et que le CNFPT va en financer 11 000 ? 11 000 sur 21000 ça fait plus d'un sur deux, ça fait plus de 50% et nous on est à un sur six, donc pourquoi nous on est à 15% ? Donc pour le coup là je ne comprends pas comment ça se fait ? Voilà mes trois questions.

M. Néhémie : Concernant la dernière question, moi non plus, du moins, je le constate, c'est un fait. Mais on n'est pas partie prenante de la décision en la matière, on la subit plus qu'on ne qu'on ne peut y participer. Concernant le niveau Bachelor universitaire de technologie, il s'agit de cette troisième année qui est en apprentissage et donc nous nous sommes inscrits dans cette démarche-là pour la circonstance.

M. Ulrich : Ma question c'est pourquoi la durée de formation est inscrite deux ans. Je ne vois pas à quoi ça correspond dans le dernier tableau. Il y a écrit niveau diplôme préparé Bachelor universitaire technologie, durée de la formation deux ans.

M. Néhémie : Non c'est une erreur on est bien d'accord.

M. Ulrich : Ah voilà, c'est trois ans normalement.

M. Néhémie : Oui, c'est trois ans.

M. Le Maire : Merci pour cette sagacité. Après, sur le point, quand vous évoquez le premier point sur les besoins, Patrick Néhémie l'a dit au départ, c'est aussi une volonté de la collectivité de s'engager dans ce mouvement, de proposer à des jeunes de les accompagner. Donc ce n'est pas tout à fait aussi simple parce que vous le savez tous, accueillir quelqu'un qui vient en apprentissage comme ça, c'est aussi un investissement. Donc les services s'étaient mobilisés pour pouvoir identifier six possibilités d'accueil, ce n'était pas forcément des besoins. Mais bon effectivement, entre la manière de le dire, de l'écrire, voilà. Mais c'était plus de s'engager dans cette démarche, comme le font d'ailleurs beaucoup de collectivités. Parce que ces formations-là avec l'alternance, c'est aussi un bon moyen de se préparer à rentrer d'une manière plus directe dans la vie active. Je vous propose donc de vous prononcer sur cette proposition d'accueillir un Bachelor universitaire de technologie dans le service informatique, réseau et téléphonie. Est ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contraires ? Il n'y en a pas. Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

3 - RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 Voix Pour décide :

- **D'APPROUVER** le recours à un contrat d'apprentissage,
- **DE CONCLURE** à compter du 1er septembre 2024 un contrat d'apprentissage dans les conditions suivantes :

Service concerné	Nombre de poste	Niveau diplôme préparé	Durée de la Formation
------------------	-----------------	------------------------	-----------------------

Informatique, réseaux, téléphonie	1	Bachelor universitaire de technologie	3 ans
--------------------------------------	---	--	-------

Fin de l'ordre du jour à 23h54

M. Le Maire : Vous le voyez, on a balayé les trois questions. Mais vous l'avez compris, elles étaient importantes pour notre collectivité, puisque ces trois points à l'ordre du jour, s'ils n'avaient pas été adoptés ce soir, auraient bloqué le fonctionnement des services et en tout cas n'auraient pas permis de gérer, de faire face à nos engagements vis-à-vis des personnes qui sont concernées directement par ces délibérations. Voilà donc l'ordre du jour est clos.

Est ce qu'il y a des questions diverses même si elles ont été par anticipation pour deux d'entre elles en tout cas abordées ? Monsieur Martin ?

M. Martin : Oui, moi je me permets de rebondir sur le bulletin municipal où en dernière page en adoptant les bonnes pratiques pour ne pas avoir de moustiques. On est en train de vivre un petit peu ce qui se passait l'année dernière au niveau de Beaumont, tant par les moustiques et par la communication qui est faite autour. C'est-à-dire, les bons gestes, ranger et vider les contenants où l'eau peut s'accumuler, enfin bon, etc. Et je suis en train de revivre exactement la même chose que l'année dernière au niveau de la marre à moustiques ou peut-être même en ce moment plus la nurserie à moustiques qu'il y a à côté du stade de l'Artière donc je veux bien que tous les beaumontois fassent des efforts et c'est normal de leur demander mais de notre côté, collectivité, je pense qu'il faut aussi montrer l'exemple et ne pas être uniquement dans le « faites ce que je dis et pas ce que je fais ». On avait déjà fait la remarque l'année dernière sur cette marre. Aujourd'hui, les personnes qui se promènent autour se rendent compte que d'une, ce n'est pas très agréable au niveau visuel, ça c'est une certitude. Mais de deux, c'est un véritable nid à moustiques.

M. Le Maire : Alors les deux aspects, l'aspect visuel, je dirais que chacun est libre effectivement d'apprécier ou de ne pas apprécier. C'est une petite zone humide qui est à l'émergence de la source, à proximité du sol, sur le terrain à l'extrémité sud du parking du stade de l'Artière. Pour ce qui est de la présence de moustiques, j'ai posé la question aux services puisque je ne suis pas spécialiste, qui me disent que dans la mesure où nous ne sommes pas sur une eau stagnante, mais qui circule, la présence...

Intervention de M. Cogneras hors micro.

M. Le Maire : Attendez, non mais Monsieur Cogneras, je sais qu'on est en France, il y a 63 millions d'épidémiologistes, de sélectionneurs de football. Bon moi, quand je ne sais pas, je demande aux spécialistes, voilà ce qu'ils me disent. Alors après je suis désolé, je ne vous ai pas consulté comme spécialiste en matière de reproduction du moustique. Mais bon, toujours est-il que ce que j'ai pu obtenir comme information va dans ce sens. Nous allons déposer, pour peut-être pallier, quelques petits poissons dedans puisqu'ils sont consommateurs.

Intervention de M. Cogneras hors micro.

M. le Maire : Monsieur Cogneras je sais que ça peut paraître comique mais ça se fait dans de nombreux endroits. Donc il y aura la mise en place de poissons qui devrait, s'il en reste de manière rési-

duelle, consommer ces larves, sachant qu'il y a aussi des libellules qui gravitent autour. Vous les avez peut être vu parce que je suis allé voir et les larves de libellules mangent les larves de moustiques. Voilà. Donc c'est un écosystème qui est assez sensible. Ce ne sont pas des décisions qu'on a pu arrêter et prendre tout seul. On s'est appuyé sur l'ARS, on s'est appuyé sur la FREDON puisque ce sont eux qui ont la délégation départementale pour le traitement de cette problématique. Voilà moi j'en suis, j'habite assez loin de ce secteur-là et il y a effectivement des moustiques tigres sur mon secteur, sachant également qu'on a regardé parce qu'on a quand même essayé d'approfondir les choses de manière un petit peu spécialisée. Le moustique tigre a essentiellement une activité en journée et pas une activité nocturne, ce qui limite la prédation que peuvent faire les chauves souris dessus, puisque les chauves-souris mangent du moustique la nuit, mais les moustiques qu'elles prennent ce sont les moustiques non tigres, si je puis dire, qui eux ont une activité nocturne. Après voilà l'état des connaissances. Encore une fois, ce que je vous rapporte, c'est ce que j'ai pu recueillir auprès des spécialistes parce que je me suis également inquiété sur cette zone là. Bon, on va suivre les choses, je vous dis on va installer des poissons de bassin dans cette zone-là pour compléter un petit peu les choses. Et on fera le point. Alors est ce qu'il y a d'autres demandes ? Oui, vous voulez compléter ?

M. Martin : Merci pour vos réponses. Parce que quand on pose ou quand je pose, mais je remettrai plutôt toutes les oppositions dans la même avec moi, des fois on a l'impression de poser des questions complètement stupides et finalement là je me rends compte que c'était une question pas si stupide que ça puisque vous vous étiez également posé la question et que vous essayez de trouver des solutions. Donc le problème est aussi malgré tout identifié. C'était voilà pour des fois des petites remarques qu'on entend. Simplement juste pour vous préciser. Alors là, sans rentrer dans un débat scientifique, ni autre sur le moustique et sur les écoulements des eaux, juste on parle bien de la même marre ? Et l'eau sur cette partie de la marre est véritablement stagnante parce qu'elle envahit même la superficie du terrain qu'il y a autour et plus largement de la marre, donc on est vraiment sur une grosse zone humide, où il semble tout à fait logique qu'il y ait un certain nombre d'animaux et dont les moustiques qu'on essaie de combattre, voilà, merci.

M. Le Maire : Alors c'est vrai que c'est une zone y a pas de question, on va dire enfin subalterne, ou au contraire c'est important d'en débattre ici parce que ça peut être le relais sur l'ensemble de la population. Le développement des moustiques tigres, il est dans des toutes petites surfaces, il n'est pas dans des surfaces importantes comme c'est le cas de cette marre dans laquelle, je le répète, il y a un écosystème qui se développe et qu'on va accompagner avec la mise en place de poissons de bassin. Le plus gros développement que vous avez dans les moustiques qui se développent beaucoup en milieu urbain. On en rencontre énormément dans les cimetières parce qu'il y a des coupes sous les pots de fleurs et c'est sur des toutes petites quantités d'eau. Ce n'est pas sur des zones importantes comme ça, mais c'est vrai que c'est important et ce n'est pas simple. Autant quand on en débat comme ça oralement, on peut partager des constatations et essayer d'apporter des arguments. Sur un article sur le bulletin municipal, on ne peut pas tout développer, c'est la place qui manque. On est bien conscient et il y a un travail qui est fait sur l'ensemble de l'agglomération clermontoise parce que nous ne sommes pas la seule commune touchée, elles le sont toutes. Et encore une fois, je crois que j'avais eu l'occasion de le dire ici l'année dernière, mais les plus grosses zones de propagation, elles sont dans les soucoupes des pots de fleurs et c'est pour ça d'ailleurs qu'il est conseillé de les remplir de sable pour permettre l'écoulement et éviter qu'il y ait des petites stagnations d'eau. Mais il faut de toutes petites quantités pour que les larves de moustiques se déplacent. Voilà mais merci de l'avoir abordé parce qu'effectivement c'est important de le relayer, de le partager. Alors j'ai une demande, je ne sais pas si c'est vous Mme Veilhan ? Je vous en prie.

Mme Veilhan : Oui, moi je voudrais me faire l'écho et le relais d'une mobilisation dont vous avez entendu parler dans la presse à propos de la destruction de plusieurs arbres juste à côté d'ici rue Vercingétorix, puisqu'un permis de construire a été donné pour la construction de 60 logements qui va entraîner la destruction de plusieurs arbres dont un très beau cèdre centenaire.

Alors malheureusement le permis de construire est donné. Je regrette tout de même que quand on avait eu le débat sur le plan local d'urbanisme, nous avons fait des propositions de végétalisation, en tout cas des propositions pour permettre plus de végétalisation lors des constructions nouvelles qui auraient lieu, en particulier sur le coefficient pleine terre et biotope par surface. Des propositions qui étaient à mon sens tout à fait justifiées. Et malheureusement ces propositions n'ont pas été retenues et c'est d'autant plus regrettable que depuis beaucoup de projets immobiliers ont vu le jour et que tous ces projets immobiliers n'ont aucune obligation en terme de végétalisation. C'est absolument regrettable et je le dis ici parce qu'on aura bientôt un débat sur le futur PLUi. Et malheureusement, il y a des occasions ratées qui ont des conséquences lourdes après pour le bien vivre dans notre commune.

M. Le Maire : Alors sur le cas particulier de ce permis de construire, il est conforme aux règles. Donc la mairie n'avait pas d'éléments juridiques pour le refuser, ça c'est le premier point. Le 2nd plus général, quand vous regardez et vous évoquez le PLUi et vous avez raison de le marquer la commune de Beaumont fait partie des communes les plus vertueuses puisque nous n'avons pas consommé d'espaces supplémentaires pour la construction. Si vous vous rappelez dans la discussion de notre PLU, la seule zone qui a fait l'objet, j'appellerai d'une régularisation, c'est celle du parking de la Châtaigneraie qui de fait n'était plus en zone verte. Donc nous l'avons régularisé. Mais pour autant, toutes les autres surfaces existantes ont été préservées. D'ailleurs, ça n'a pas été un long fleuve tranquille pour certains secteurs qui ont amené un certain nombre de discussions pour ne rester qu'à ce niveau-là.

Donc je pense que là-dessus effectivement, nous avons fait ce que nous pensions devoir faire pour la commune. Après vous évoquez un certain nombre de critères. Il faut savoir qu'il n'y a plus aujourd'hui de règles de coefficient d'occupation des sols, donc ça laisse une latitude très importante. Bon après, on peut partager ou ne pas partager, en tout cas c'est la loi. Vous savez aussi, et ce n'est pas propre à notre commune, qu'il faut construire la ville sur la ville. Donc on est aujourd'hui sur des pressions foncières très fortes que font des promoteurs pour acquérir des maisons avec peu de terrain pour y construire des immeubles. C'est aussi la suite de PLH qui ont été conduits à une époque et qui donnaient des cibles à notre commune qui étaient tout à fait, pour ne pas dire inatteignable, j'en suis pas loin. Donc aujourd'hui, il faut faire avec tout ça. A quelques mètres de la zone que vous citez, il y a un emplacement important avec un parc que l'on a classé et on va essayer d'engager des actions justement pour renforcer encore sa préservation. Mais nous n'avons pas classé tous les arbres. Peut être est-ce un tort ? Je ne me souviens pas qu'il y ait eu aucune proposition de fait pour ce qui concerne cela et sans doute est-ce un oubli collectif dans lequel je m'associe bien volontiers parce que pour passer devant tous les jours ces cèdres du Liban, notamment comme vous le dites, l'un d'entre eux est majestueux et particulièrement beau mais voilà, derrière, on a aussi besoin d'accueillir des familles sur la commune, de leur donner des conditions de vie intéressantes et c'est aussi important pour le fonctionnement de nos services et de nos écoles. Mais je ne me félicite pas pour autant de voir couper des arbres, même si la décision est conforme à la réglementation et la législation en vigueur. Oui, allez-y Madame.

Mme Veilhan : Oui vous expliquerez aux personnes concernées par les constructions que vous avez une politique vertueuse. Moi je regrette juste que les leviers que vous aviez et dont vous pouviez disposer n'aient pas été activés. Et les leviers dont j'ai parlé. Et ça c'est bien de votre responsabilité, malgré toutes les choses que vous pouvez me répondre.

M. Le Maire : Les personnes, je les ai rencontrées, je leur ai tenu le même discours. Pour refuser un permis de construire, il faut avoir des raisons. Si elles n'ont pas été anticipées dans le PLU, mais Madame, le PLU, on l'a largement évoqué ici, on l'a partagé en commission, il y a des secteurs sur lesquels on a travaillé. Celui-ci n'est jamais ressorti comme étant un secteur particulier qu'il fallait prendre en compte. Je vous redonne la parole.

Mme Veilhan : Il ne s'agit pas du tout d'un secteur, il s'agissait d'un règlement qui pouvait s'appliquer à l'ensemble de la commune. Je ne vous parle pas du secteur en particulier. Je vous parle du règlement qui s'applique à l'ensemble de la commune et qui permet effectivement d'avoir une politique de construction puisque c'est nécessaire dans le cadre des objectifs du PLUH, etc. Mais en essayant quand même malgré tout de préserver de la nature en ville et donc ce n'est pas du tout par secteur et donc ne répondez pas à côté de la plaque.

M. Le Maire : Mais je ne réponds pas à côté de la plaque.

Mme Veilhan : Là, vraiment, c'est le règlement et on en avait débattu ici même et malheureusement ce levier n'a pas été activé. Et malheureusement, il y a beaucoup de constructions qui ont vu le jour et qui vont voir le jour avant l'adoption du prochain PLUi. Et malheureusement ce levier là, vous ne l'avez pas activé.

M. Le Maire : C'est votre lecture, je la respecte, mais permettez-moi d'en avoir une différente. Vous vous souvenez d'une période dans laquelle un certain nombre de vos amis étaient donc en affaire sur la ville de Beaumont, je parle du secteur des gâteaux où il y avait un nombre de constructions non négligeables. Je n'ai plus le chiffre en tête, mais c'était tout à fait conséquent. Nous l'avons aujourd'hui sorti des zones de construction dans le cadre du PLU. Donc celui-ci sera sanctuarisé si je puis m'exprimer de cette façon-là. C'est également le cas de tout un ensemble situé au sud de la commune. Sur le projet qui va se faire, ici à côté, sur l'espace Cœur de Ville, nous avons proposé et fait mettre en œuvre un retrait de 16 mètres pour justement que la construction ne soit pas dans l'alignement de ce qu'elle pouvait être si on respectait stricto sensu l'emplacement de la rue de l'hôtel de ville. Et ça rappelle aussi un projet qui a existé il y a quelques années qui lui mettait directement les constructions en front des immeubles. Donc on les a reculés de 16 mètres pour faire une contre-allée qui sera arborée. Voilà bon, mais après que ça vous paraisse pas suffisant, moi je l'entends, je le respecte. Mais je me dois de réagir, que nous n'avons pas fait n'importe quoi et que nous avons préservé.

Et comme vous, effectivement, je regrette que ces arbres soient sacrifiés sur la construction. Mais en tout cas les choses pour moi ont été faites dans les règles par rapport à ce que nous avons mis en place. Monsieur Dumeil, vous souhaitez intervenir ?

M. Dumeil : Oui s'il vous plaît, ça sera rapide et c'est sur le même dossier. Et d'ailleurs notre collègue Mme Veilhan aurait peut être pu l'évoquer même. Il s'agit aussi de l'approche et de la vision en termes de stationnement et notamment de parking et de parkings souterrains, puisqu'il semblerait que des promoteurs jouent un peu sur les mots de savoir s'il faut assurer deux places par logement ou une seule et notamment ça touche au logement dit « intermédiaire ». Et donc il est bien évident que si sur ce projet-là en plus il n'y a qu'une place de stationnement en sous-sol par logement, il y aura 60 voitures dans la rue. Le résultat, c'est celui que vous évoquiez pour le secteur des gâteaux. Mais ne vous flattez pas trop parce que le secteur des gâteaux, c'est une obligation. C'est parce qu'on a rien pu y faire et qu'on ne pouvait rien y faire, qu'il est un espace libre. Ce n'est pas parce que la majorité municipale a eu une idée géniale, c'est parce qu'il y a surtout eu un rapport de l'organisme dont je ne me souviens plus tellement le nom. Donc il n'y avait pas de solution pour y faire quelque chose.

M. Le Maire : Mais en tout cas, on l'a régularisé au PLU comme on l'a fait pour le parking de la Châtaigneraie qui n'était pas régularisé en l'espèce. Donc aujourd'hui, on a voulu mettre les choses à plat. Pour ce qui est du stationnement, effectivement, il y a un certain nombre de règles qui s'appliquent selon les typologies de logement. Et en l'espèce, on a consulté la DDT puisque nous, nous étions partis sur deux stationnements par logement. Et la DDT nous a dit que par rapport à la catégo-

rie, c'était un qu'il fallait avoir. Il y a des leviers que nous avons, il y en a d'autres que nous n'avons pas. Voilà donc lorsque nous pouvons les activer, nous les activons. Lorsque c'est plus de notre périmètre de responsabilité, et bien nous nous inclinons sur ce qui s'impose à nous.

M. Devise : Moi je vous invite juste à lire le compte rendu du Conseil municipal du 29 juin 2021 où on fait la proposition dans la révision du PLU de Beaumont de mettre le coefficient de pleine terre et de biotope et où vous avez refusé, donc c'est bien de vos responsabilités s'il y a effectivement cette construction.

M. Le Maire : Très bien. Pas d'autres demandes de parole ? Monsieur Maume.

M. Maume : Oui, je voulais revenir sur l'affaire de la motion contre les points atypiques qui avait été évoquée lors du dernier Conseil et lors de la présentation de ce dossier, vous avez annoncé que, en dernier recours, vous aviez appris qu'un recours était engagé devant la justice. En regrettant qu'on attaque les opérateurs. Et, on vous entend dire également « attaquer la mairie ». Alors j'ai entendu, réentendu la bande plusieurs fois. Vous dites bien attaquer la mairie. Alors là je voudrais bien savoir de quoi il s'agit puisque l'affaire en question du recours à la justice, c'est un recours qui nous a été suggéré par la Commission Préfectorale. Et la Commission Préfectorale c'est vous qui l'avez embrayé. Donc un recours à la justice pour obtenir réparation dans un État de droit, c'est exactement ce qu'il faut faire. C'est la seule solution. La Commission Préfectorale nous l'a suggéré. On l'a retenu après avoir essayé des tentatives d'entente amiable. Donc vous ne pouvez pas, ni vous étonner, ni vous offusquer de ce qu'un recours à la justice soit engagé alors qu'on a des biens immobiliers qui sont devenus purement et simplement invendables à cause de la présence d'un bâtiment polluant à un niveau extrême puisque c'est le seul bâtiment pollué à ce niveau-là dans toute la région Auvergne je le rappelle. Alors la deuxième chose, la preuve que je voudrais donner, c'est que l'avocate de la Ville de Beaumont, alors là je l'ai dit devant tous mes collègues, dit de nous « Donne acte que Monsieur Maume ne sollicite aucune condamnation à l'encontre de la mairie de Beaumont. Voilà, aucune condamnation n'est demandée et d'ailleurs notre avocat était très raisonnable là-dessus, on a suivi la préconisation de la Commission Préfectorale et donc il y a aucune condamnation qui est sollicitée de la mairie de Beaumont voilà donc je ne suis pas sûr que les propos que vous avez tenus et qui contiennent à courir actuellement dans la vidéo qui retransmet ce Conseil municipal, disant « attaquer la mairie », je ne suis pas sûr que ce soit très juste.

M. Le Maire : Moi je n'ai aucun problème, je ne suis pas ni offusqué ni quoi que ce soit. Mais si vous précisez complètement les choses, souvenez-vous que vous aviez sollicité le Conseil pour prendre une délibération en solidarité avec votre démarche. Et ce à quoi j'ai répondu que ça ne m'était pas possible puisque la mairie était citée dans les conclusions de votre Conseil, solidairement avec l'ensemble des opérateurs pour obtenir réparation. Donc de fait, ça ne me paraissait pas possible. Sur un plan de droit, d'à la fois soutenir une motion qui quelque part met la ville de Beaumont au même rang que les différents opérateurs téléphoniques, c'est tout. Après moi, attendez, je n'ai pas terminé, je comprends tout à fait l'action et le combat que vous menez. D'ailleurs, et vous l'avez relevé, je vous en remercie puisque j'ai initié un certain nombre d'instances pour essayer de faire avancer cette problématique. Quelques toutes petites améliorations ont été portées sur les émissions, ça n'est pas suffisant encore et ça on en est parfaitement d'accord. En revanche, moi j'ai épuisé l'ensemble des leviers réglementaires ou juridiques qui étaient à la disposition de la commune, puisque la police des ondes sort du spectre des pouvoirs de police du maire et c'est une police qui est portée par l'État. Donc là-dessus effectivement je ne peux pas mais sur le reste, moi je ne suis pas offusqué de ce que vous ayez engagé. La seule réserve que j'ai, c'est que je ne peux pas approuver une motion qui soutient une instance qui est portée contre la commune dont j'ai la responsabilité. Enfin c'est quelque chose qui en termes intellectuel pour moi n'est pas possible. Voilà mais peut-être que je me trompe.

M. Maume : Je ne reviens pas sur la motion puisqu'elle a été débattue. J'ai dit simplement que la sémantique que vous avez utilisée, le vocable « attaquer la mairie » est mensongé.

M. Le Maire : Non. Nous sommes appelés à comparaître au même titre que les opérateurs téléphoniques.

M. Maume : Non, pas du tout.

M. Le Maire : Si.

M. Maume : C'est une décision qui sera opposable.

M. Le Maire : Dire que la mairie est mise au même rang que les opérateurs.

M. Maume : Ah non pas du tout.

M. Le Maire : Si. Vous relierez les éléments. C'est d'ailleurs pour ça que notre avocat a fourni un mémoire en réponse dans cette affaire qui sera amenée à être jugée. Mais après moi je conçois tout à fait que vous ayez engagé ces actions là. Je ne les critique pas mais pour autant je rappelle les choses telles qu'elles sont effectivement. Voilà est ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur Cogneras ?

M. Cogneras : Oui Monsieur le Maire, je me permets de vous interpellé suite à une demande du Président de l'association Mets et Vins. Son président avait interpellé la responsable et peut être Présidente gérant le marché de Noël. Interpellation faite en 2023 pour une éventuelle participation au marché de Noël de 2024. L'objet étant de présenter cette association aux visiteurs avec la tenue d'un petit stand. À noter que Mets et Vins est une association beaumontoise. Suite à la demande de la Présidente ou responsable, tous les documents demandés pour une inscription ont bien été transmis, Siret, CNI, attestation d'assurance et statuts. En décembre 2023, n'ayant aucune réponse alors que plusieurs relances ont été faites, le 29 avril, soit plus de quatre mois après la demande, la présidence a confirmé une fin de non-recevoir, avec des prétextes pas très clairs. Suite à cette réponse, le Président de Mets et Vins vous a sollicité par un mail, le 29 avril, afin d'avoir plus amples renseignements notamment, quelle commission municipale sélectionne et au final statue ? À ce jour, il semble qu'il attend toujours une réponse de votre part. Que pensez-vous de ce refus face à cette demande émanant d'une association beaumontoise ?

M. Le Maire : Alors la réponse elle a été portée. On s'est rencontrés il y a pas très longtemps avec le Président de Mets et Vins. La réponse est en deux temps. La première c'est que le marché de Noël depuis maintenant trois exercices, est porté par une association. Je crois que tous ceux qui viennent reconnaissent la qualité et le succès que la ville de Beaumont n'intervient pas dans le choix des stands puisqu'il y a un partenariat qui est fait, que j'ai pris acte de cette demande. J'ai également regardé le panorama des associations beaumontaises. Il y en a deux qui tournent autour des vins et j'ai proposé au Président de réfléchir avec les deux associations qui sont dans ce domaine de monter un salon spécifique sur le vin et la gastronomie, qui pourrait être hébergé à La Ruche et que nous pourrions monter je l'espère, d'ici l'année prochaine parce que d'ici la fin de l'année ça sera trop court pour le créer. Voilà on en a parlé il y a pas très longtemps donc c'est quelque chose que je l'espère se fera et donnera toute sa place à cette association. Aujourd'hui le marché de Noël, je ne veux pas dire est « victime de son succès » mais il est très rempli. Il y a un certain nombre d'associations qui n'avaient pas forcément initialement vocation à y paraître qui y sont. Et je trouve que c'est très bien. Voilà donc c'est tout ce que j'ai à dire sur ce sujet. Oui, Monsieur Cogneras.

M. Cogneras : Il n'empêche que vous n'avez jamais répondu au mail que le Président vous a passé.

M. Le Maire : Je l'ai vu en direct.

M. Cogneras : Vous l'avez vu en direct par hasard le jour des élections. Bon, j'ai eu bien entendu le debrief qui l'a mené avec vous et qui ne le satisfait absolument pas.

M. Le Maire : Ça ce n'est pas le retour qu'il m'a fait.

M. Cogneras : Mais il est quand même inadmissible qu'une réponse ne soit pas faite, deux ou trois mois après qu'une question vous soit posée. C'est tout à fait anormal. Et je dirais que c'est même malvenu vis-à-vis des associations. Permettez-moi de vous le dire et je pense qu'un stand de 4m² n'aurait pas pollué le marché de Noël. Voilà ce que j'avais à vous dire.

M. le Maire : D'accord. Écoutez, c'est entendu. Est ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Alors Monsieur Bazin ?

M. Bazin : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais reprendre la parole pour rebondir sur les propos introductifs de Monsieur Dumeil. Et puis m'inscrire dans sa prise de parole et d'aller un petit peu plus loin sur le sujet. Vous avez dit, Monsieur Dumeil, tout à l'heure que la démocratie était belle quand il y avait une opposition, et je crois qu'elle l'est encore plus quand elle aboutit à un consensus. Et je crois que sur le projet INSPIRE, il y a un dossier qui doit nous amener à trouver un consensus, parce que je crois qu'autour de cette table, j'espère que ça sera le message d'espoir de cette soirée, il y a un certain nombre d'éléments qui nous réunissent et qu'il nous faut continuer à avancer de concert pour à la fois considérer davantage les élèves du collège Molière et leurs familles en obtenant la prolongation de la ligne 42, pour supprimer les ruptures de charge entre l'Est et l'Ouest de la ville, qu'il nous faut continuer à nous battre pour préserver les commerces de proximité et les commerçants. J'insiste, ils sont essentiels à la vie de la commune. Et qu'il nous faut pour cela obtenir le rétablissement d'un certain nombre d'arrêts. Je crois qu'on peut se réunir autour de ces questions-là sans aucune difficulté. Je crois qu'il faut continuer à lutter pour que Beaumont ne soit pas abandonné par des transports en commun performants la semaine mais aussi le weekend. Je crois que la Métropole fait des efforts financiers importants pour développer des transports en commun gratuits le weekend. C'est bien, il s'appelle transport métropolitain. Ils doivent donc concerner l'ensemble des métropolitains de la Métropole. Désolé pour les répétitions. Et surtout que Beaumont ne devienne pas le paillason automobile de la ZFE métropolitaine parce que quand on cumule tous les handicaps, qu'on est en train de nous mettre sur le papier, Beaumont risque d'être très rapidement déclassé. Donc je pense, qu'en complémentarité des actions que vous menez, Monsieur le Maire et le premier Adjoint, dans les responsabilités qui sont les vôtres, nous devons collectivement nous mobiliser et nous fédérer pour obtenir des réponses précises de nos interlocuteurs qui ne peuvent pas délibérément ignorer la situation beaumontoise.

M. Le Maire : Merci pour cette intervention. Donc Olivier Devise.

M. Devise : Oui, je rejoins Aurélien Bazin sur ce constat, mais je pense qu'on aurait pu éviter tout ça si on s'était réuni et qu'on avait discuté des transports entre nous bien en amont. Le problème, il est surtout là. Effectivement que les transports Est-Ouest soient rétablis. C'était une demande des habitants lors de la réunion, que la ligne 4 passe plutôt par la RN 89 principalement, c'était aussi plutôt une évidence, que la ligne 42 aille au collège. Comme on la découvrait, on ne sait pas encore de son taux d'utilisation, mais ça semblait intéressant qu'elle aille effectivement jusqu'au collège. Voilà effectivement on peut travailler ensemble. Des fois on est tout à fait d'accord, mais faut s'en donner les moyens dès le départ. Et là, la réunion est arrivée beaucoup trop tard pour pouvoir bien travailler puisque en fait on nous a mis le directeur du SMTC qui nous a quand même dit que c'était pas négociable. Alors je suis heureux d'apprendre que c'est peut-être négociable, mais sur le coup on nous a

dit que ce n'était pas négociable et c'est ça qui est problématique parce que les Beaumontois, ils sont repartis de la réunion avec l'idée que ce n'était pas négociable et que c'était comme ça.

M. Le Maire : Oui, enfin je ne sais pas où vous avez trouvé ce terme, Monsieur Dumeil.

Intervention de M. Dumeil hors micro.

M. Le Maire : En tout cas, non. J'ai parlé de polémique et effectivement la réunion a été de nature polémique et il y a eu un certain nombre d'instrumentalisations. Je le maintiens et je regrette que cette réunion n'ait pas permis de trouver, comme ça a été le cas d'ailleurs dans les rencontres que l'on a fait à l'issue de la réunion, dans les jours qui ont suivi parce que comme je l'ai écrit dans mon courrier, il y a un certain nombre de personnes qui sont revenues vers nous en disant : « on ne s'est pas retrouvé dans la réunion parce qu'on n'a pas pu s'exprimer ». Alors sans doute que ces personnes avaient beaucoup de bon sens, beaucoup d'idées à faire partager et n'avaient pas la véhémence de certains qui ont monopolisé la parole. Mais bon, pour autant, je pense que nous avons réussi avec Patrick Néhémie à faire la synthèse des différentes demandes dans le courrier dont je vous ai transmis copie et qui a été adressé au Président du SMTC. Donc nous continuons aujourd'hui à faire pression à chaque fois que nous en avons l'occasion, et c'était encore le cas hier avec Patrick Néhémie lors d'une rencontre au niveau de la Métropole pour dire toute l'importance qu'il y a pour Beaumont et moi je me félicite qu'il y ait eu beaucoup de monde à cette réunion publique parce que ce n'est pas forcément des exercices qui réunissent beaucoup de personnes. Il y avait plus de 100 participants, ce qui est tout à fait important. Et ça nous permet effectivement aujourd'hui de nous appuyer là-dessus sur le travail très fourni qui ont été faits par un certain nombre d'habitants qui nous ont amené des éléments par rapport aux parents d'élèves. Donc tout ça, nous nous en sommes fait et c'est notre rôle, le relais. Je regrette que cette sérénité là n'ait pas été portée pendant la réunion. Bon, peu importe. On a perdu quelques jours pour rassembler les personnes, mais ça aurait peut être eu plus de portée si également, le directeur du SMTC avait entendu d'une façon plus posée, plus précise, argumenter les différents éléments qui étaient présentés. C'est simplement ça. Derrière après, les choses sont ce qu'elles sont. Pour ce qui me concerne, j'ai contacté François Rage, le Président, en lui disant : « il faut qu'on travaille parce qu'il y a eu un rejet fort sur un certain nombre de propositions ». Donc nous sommes en train de le faire et nous restons mobilisés sur ce sujet-là. Alors j'ai plusieurs demandes de parole, Monsieur Ulrich.

M. Ulrich : Merci Monsieur le Maire. Juste pour rappeler, on vient nous expliquer que maintenant il faut qu'on travaille ensemble, etc. Mais enfin, il faut quand même savoir que vous avez-vous-même validé le réseau en février 2023. Et vous ne nous avez pas demandé notre avis parce que si on avait débattu à ce moment-là, on vous aurait expliqué les carences du réseau puisque vraisemblablement vous ne devez pas prendre le bus très souvent. Et pour ne pas s'en rendre compte, pour avoir une idée de dévier la ligne 4, pour la faire passer par la Châtaigneraie, il faut quand même ne jamais prendre le bus de sa vie à Beaumont. C'est une idée d'un technocrate penché sur un ordinateur avec des tableaux et la théorie des graphes. Je peux vous expliquer la théorie des graphes mais très franchement vu le résultat, il vaut mieux prendre le bus de temps en temps. Il faut être sérieux et dans votre courrier, évidemment les parents viennent râler, il était temps mais vous cautionnez l'idée qu'on puisse déplacer la ligne sur certains horaires en la faisant passer par la départementale 2009. C'est une hérésie, le dernier bus qui va passer par la départementale 2009 au bout de trois mois, il y aura plus personne dedans. Parce que quand les gens qui auront voulu prendre ce bus l'auront raté une ou deux fois et qu'ils auront été obligés de faire 1 km pour rejoindre un arrêt enfin desservi, ils le prendront plus. Et puis le SMTC viendra nous expliquer : vous voyez bien dans le bus de 08h30 il n'y a personne donc on va le supprimer. Oui et puis après on supprimera celui de 08h20 c'est absurde. Il faut ne pas prendre un transport en commun pour avoir des raisonnements pareil et faire croire encore aux usagers et aux Beaumontois que vous êtes de leur côté, que vous défendez l'intérêt de Beaumont... Enfin je crois que les masques sont tombés et que maintenant plus personne ne le croit.

Quand en février 2023, vous validez le réseau, que vous avez perdu en 10 ans, dix allers et retours de Beaumont sur le centre de la ville. Que personne n'a jamais rien dit. Enfin, ça remonte du temps où vous étiez dans la majorité précédente, c'était pareil parce que quand on a parlé du projet INSPIRE, chaque fois on a essayé d'alerter que Beaumont n'était pas concerné par le projet INSPIRE, qu'il fallait faire quelque chose, qu'il fallait se mobiliser : « Non, vous allez voir, ça va être formidable, il y aura la ligne D, vous verrez, nous aurons une station C Vélo ». Peut-être un de ces jours, mais on voit bien que ça ne marche pas et que maintenant il y a des exigences à poser. Ce n'est pas en déplaçant la ligne 4 de quelques arrêts que vous allez résoudre le problème. La Châtaigneraie devrait être desservie par une navette entre le tramway et place Henri Dunant et la Châtaigneraie. Parce que là aussi, ce que vous n'avez pas dit dans votre courrier, c'est que le fait de déplacer la ligne 4 par la rue de Montpoly, ça veut dire qu'il n'y aura plus de bus articulé. Parce que faire passer un bus articulé rue de Montpoly, ça je pense que même un technocrate se rendra compte que ce n'est pas possible. Donc il n'y aura pas de bus articulé, ce qui voudrait dire qu'aux heures de pointe, il faudrait doubler la fréquence des bus. J'en ai pas entendu parler, ni dans votre courrier, ni des échos que j'ai eu de cette fameuse réunion à laquelle je n'étais pas malheureusement, je n'ai pas pu y être. Mais enfin voilà où on en est, et alors venir nous dire maintenant qu'il faut un consensus, travailler, etc. Le problème de la démocratie, c'est qu'il y a des moments où il faut agir. Il y a des moments en politique, c'est comme ça, il y a des moments et quand on les rate, on fait des réunions Facebook, je ne sais pas quoi pour nous expliquer qu'il y aura un parking relais, je ne sais pas à côté de quel rond-point mais c'était juste une opération Facebook. Là c'est pareil, le courrier, ça ne marchera pas, c'est des rustines sur un problème fondamental pour la Ville de Beaumont. Voilà, et il faut le prendre à bras le corps, et réfléchir autrement. Alors en appeler, maintenant que tout a été ficelé, que vous avez donné votre accord, que vous avez signé parce que votre signature doit être en bas, venir maintenant vouloir le modifier, c'est se moquer du monde. Enfin, il faut dire les choses comme elles sont. Voilà, je vous remercie.

M. Martin : Oui alors moi je voulais rebondir aux propos d'Aurélien Bazin, restez bien évidemment dans le consensus. C'est d'ailleurs les quelques lignes qui revenaient dans le mail que je vous adressais cet après-midi. Mais je ne peux pas vous laisser dire ce que vous venez de dire. On en arrive à cette situation où on s'oppose les uns les autres sur une situation pour laquelle on est tous d'accord. On était tous d'accord jusqu'au moment où vous preniez la parole et vous remettiez de l'huile sur le feu. Alors on va revenir à cette réunion. On était nombreux, nombreux élus, opposition comme majorité. Et je pense qu'on était tous d'accord sur des points qui n'allaient pas sur ces lignes que vous avez validées, acceptées et signées et contrairement à ce que vous avez pu insinuer en début de réunion publique : « que ça avait été validé précédemment », ce n'est pas le cas. En 2019, ont été validées les grandes lignes, mais pas arrêt par arrêt. On ne peut pas entendre que ça a été fait en 2019 puisque même l'infographie que l'on a retrouvée au niveau du SMTC explique le détail de validation qui a été fait. Donc ça, on a les éléments. Et comme le dit très justement Monsieur Ulrich, vraisemblablement on trouvera une signature en bas de la page pour le détail de ces réseaux. Là n'en est pas le problème. On est tous d'accord. Et vous, vous jetez de l'eau sur le feu, sur un comportement que des élus auraient eu, visiblement des élus de l'opposition probablement moi dont je fais partie, simplement parce qu'on a fait remonter tout l'énervement, tout l'agacement, toute l'incompréhension d'un certain nombre d'usagers ; jeunes, salariés, retraités qui se voyaient supprimer pour la plupart, le seul moyen de transport qui les relie au centre-ville de Clermont. Et vous, qu'est ce que vous faites ? Parce que si nous on était dans la polémique, mais la « polémique » au sens littéral du terme, c'est à dire la critique, parce que je me suis posé un peu la question de savoir ce que voulait dire le mot « polémique ». Il est à double sens, il a le sens qu'on pourrait l'entendre et il a le sens réel. Le sens littéraire, c'est la critique. Alors oui, dans ce sens-là, on était critique, critique par rapport à une situation pour laquelle on n'a pas été consulté. Critique parce qu'on se trouve face à une réalité dont on n'avait aucune solution. Parce que le directeur du SMTC est arrivé très clairement, très d'aplomb, droit dans ses bottines en nous disant : « Voilà, ça, c'est le plan définitif, on n'est pas là pour en discuter. Je suis uniquement là pour vous le présenter ». Donc là d'entrée, les débats étaient clos, c'est à

dire qu'on était là pour l'écouter, on avait juste à acquiescer, à faire le constat que nous, usagers du SMTC, on n'aurait plus notre moyen de transport pour aller en ville, pour faire nos courses, pour vivre au quotidien. Donc vous imaginez bien que nos propos critiques par rapport à ce projet de ligne monopolisé la parole en partie. Mais j'ai quand même le souvenir que cette personne là prenait les questions trois par trois, n'y répondait pas dans la plupart du temps, reprenait des questions trois par trois, n'y répondait pas la plupart du temps ou disait simplement : « Ce sera comme ça ». Ce qui au bout d'une heure et demie d'échange parce que les élus d'opposition qu'on ait n'ont pas tenu 1h30 la parole comme vous voulez bien le faire entendre. J'ai l'impression qu'il y a un certain nombre de Beaumontois qui ont pris la parole. Tous n'ont pas pu la prendre, mais tous avaient la même idée sur la critique qu'ils pouvaient faire de ce réseau, donc nous faire porter les responsabilités non assumées de votre part sur cette réunion, je trouve ça plus que déstabilisant, pour ne pas dire agaçant. Ce qui est particulièrement agaçant, c'est que visiblement vous ne vous souvenez pas toujours de ce que vous dites. Mais surtout, vous ne vous souvenez pas toujours de ce que vous écrivez parce que le courrier que vous avez envoyé à François Rage, Président du SMTC, je ne vais pas le lire en entier, mais on ne peut pas dire qu'il soit très flatteur pour les oppositions que nous sommes. Et si on veut mettre en avant un dossier, qu'on veut le défendre, comme nous on l'a fait à notre niveau d'élus de l'opposition, on essaie d'être plutôt pragmatique, constructif et respectueux. Le courrier est le paragraphe que vous avez envoyé, le troisième paragraphe que je vais vous lire et qui est dans le courrier de François Rage, président du SMTC ça doit quand même le mettre dans de drôles de dispositions quand après il va lire les propositions que vous faites remonter qui ont été faites par les parents d'élèves. Alors je prends, je vais vous le lire : « Malheureusement, le ton volontairement polémique pris dès le début de la réunion par certains participants n'a pas permis de construire un échange constructif axé sur une recherche de pistes d'amélioration ». Alors je suis surpris déjà parce qu'on a quand même amené beaucoup de propositions qui n'ont pas été acceptées, mais bon peu importe, c'est votre vision. Pour autant, on était à la même réunion. Nous condamnons ces comportements avec la plus grande fermeté. Alors excusez-nous, vous condamnez des comportements critiques par rapport à des lignes que l'on trouve inacceptables. Donc ça veut dire que vous ne défendez pas les propositions qui ont été faites. Et je ne parle pas uniquement des propositions faites par l'opposition mais des propositions qui ont été faites pendant l'Assemblée qui a duré 1h30. Je poursuis. « Fort heureusement de nombreux participants n'ont pas été dupes de ces attitudes et autres jeux politiques ». Donc finalement vous l'avez écrit, rassurez-moi ce n'est pas un mauvais copier/coller que j'ai rajouté. Non mais Monsieur Cuzin ! À un moment donné, il faut accepter les choses et ça c'est pour le bien de la collectivité. Accepter ce qu'on dit, accepter de se tromper et à un moment donné accepter les critiques qui sont constructives pour le bien de tout le monde parce que vous n'y arriverez jamais. Ça fait déjà quatre ans que vous êtes à la mairie, mais sur les quelques dossiers qui restent, on n'arrivera jamais à trouver un consensus sur tous ces points là. Si à chaque fois lors de vos interventions, vous rajoutez de l'huile sur le feu, vous nous balayez comme si on était des moins que rien et vous nous montez les uns contre les autres. Ça vaut pour ce dossier-là, qui fait consensus, et ça vaut pour les prochains.

M. Bazin : Je suis désolé d'avoir parfois la fougue de la jeunesse ou l'espoir de la jeunesse, et j'avoue que je suis souvent douché de voir comment nos aînés, parfois élus depuis très longtemps, nous emmène dans des débats qui me laissent perplexes sur la façon dont les plus jeunes peuvent appréhender la politique et qu'ils peuvent expliquer parfois le désintérêt de la politique. Ma grand-mère dans le Nord à un proverbe qui dit : « Morceau avalé n'a pas de goût ». Écoutez le morceau là il est avalé. La question est de savoir : est-ce qu'on continue tous à se faire de la jurassique politique, à sortir les archives des uns ou des autres, ou est ce que bon Dieu, bon sang, on se met autour de la table pour se dire que les axes que j'ai développés tout à l'heure, ce sont ceux qu'on partage tous, qu'on a envie de les porter, qu'on sonne un peu le glas de la rébellion en étant unis, parce que sans ça on obtiendra rien. Donc vous pouvez continuer à vous sortir vos archives les uns ou les autres, etc. Il y a une envie de faire, il y a une envie de résister. Monsieur Bianchi, Président de la Métropole, que je respecte à plus d'un titre et une Métropole se compose aussi de Beaumont et Beaumont c'est

nous. Donc soit on s'unit et on arrête les chicayas là, et on clôt le débat sur une note positive, une envie de faire ensemble, soit sinon rendons les armes et puis vous reverrez bien, encore une fois, les résultats des élections au prochain scrutin législatif, ça fait peur.

Mme Veilhan : Oui, moi je voulais juste rappeler qu'au dernier Conseil municipal, on vous a proposé un vœu justement pour travailler tous ensemble, tous ici qu'on était pour faire poids, pour faire des propositions et que Monsieur Cuzin a dit : « Non, mais moi, je ne vote jamais les vœux ». Vous avez eu une attitude, exactement la même que celle que vous avez eu pendant la réunion avec le directeur du SMTC, on ne vous a pas vu, vous n'avez pas répondu, vous n'avez pas pris vos responsabilités et bah c'est dommage.

M. Le Maire : Alors sur les vœux, je vais me répéter, effectivement, je n'ai jamais voté un vœu et je n'envisage pas de changer. Pour moi, le vœu, ce n'était pas un appel à travailler ensemble, c'était une missive en direction du SMTC pour prendre acte sur un certain nombre de choses qui n'allaient pas. Je n'ai pas refusé de travailler et d'ailleurs j'ai été surpris que vous le refusiez parce que ce vœu aurait été adopté moins mon vote, puisque la plupart de mes collègues étaient prêts à le voter. Moi, j'ai une position de principe et sur laquelle je resterai. Donc je ne changerai pas maintenant, il y a un certain nombre d'années que je l'ai pratiqué, je resterai sur le même principe. Les réunions ont eu lieu après, c'est ce que je regrette et encore une fois, je le redis, c'est que pendant la réunion nous avions en face de nous des techniciens. Comme vous le savez, je pense suffisamment par expérience, les techniciens sont bardés de certitudes. Ils sont arrivés avec un projet qu'ils considéraient comme achevé. Il était important qu'ils puissent entendre la voix des Beaumontois qui étaient présents. Ce que je regrette c'est que cette voix là ne se soit pas exprimée avec plus d'éléments factuels précis, tels qu'on a pu les recueillir après. Mais bon à la limite ce n'est pas très grave, ça a montré au moins la sensibilité du sujet. C'est tout. Maintenant, je pense que nous avons fait un courrier synthétisant suffisamment les éléments. Je rappelle, je ne remonterai pas dans les archives ou autres, mais ce que je rappelle quand même qui avait été porté, je ne sais pas en quelle année c'était, mais ça remonte un peu, c'est qu'au moment où ce qui ne s'appelait pas encore le projet INSPIRE a été construit, un des éléments du cahier des charges, c'était que les lignes desservent l'ensemble des éléments structurants. Alors si vous m'expliquez que l'hôpital de la Châtaigneraie n'est pas un élément structurant, moi je veux bien, je suis prêt à tout entendre. Derrière, comment on peut à la fois amener cette desserte sur l'hôpital et comment on peut conserver une desserte sur la partie de l'Avenue du Mont Dore. Je crois que c'est là aujourd'hui où il faut travailler. Parce que si on l'amène sur la Châtaigneraie, on améliorera aussi une partie du service sur une population qui aujourd'hui est insuffisamment desservie.

Intervention de M. Dumeil hors micro.

M. Le Maire : Mais il faut. Laissez-moi parler Monsieur Dumeil. Mais il ne faut pas pour autant que ça se fasse au détriment d'une population importante qui est sur l'axe de l'avenue du Mont Dore, donc c'est là où est la clé du problème. Bon écoutez, le courrier a été envoyé maintenant il y a quelques semaines, on va attendre, le retour qui sera fait, et bien je vous le partagerai et nous verrons de quelle manière nous devons en prendre acte et éventuellement retourner auprès des instances pour obtenir des éléments qui seront de nature à satisfaire les attentes qui se sont exprimées lors des rencontres que nous avons faites. Et encore une fois, je regrette qu'elles aient plutôt été faites en marge de la réunion que pendant la réunion. Mais bon, j'en prends acte, c'est tout. Alors Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : Oui, merci. Alors en attendant et en écoutant, mon intervention se rallonge. Et alors je voulais surtout dire à Monsieur Bazin, lorsqu'il nous fait l'honneur de sa présence au Conseil municipal, il a régulièrement l'habitude d'intervenir, parfois sur le « père Castor », parfois sur sa jeunesse. Alors je voulais simplement lui donner deux formules. La première, c'est que la jeunesse est une qua-

lité qui ne s'acquiert qu'avec l'âge, mais en tout cas ce dont il faut se souvenir, c'est que la jeunesse, ça n'est pas une situation d'avenir. Quoi qu'il en soit. Enfin, je voulais terminer par une note légère en disant que lorsqu'en ouverture du Conseil municipal et je vous avais remercié Monsieur le Maire de m'avoir donné la parole, j'avais effectivement fait allusion à ce dossier et à ce point là, mais je ne savais pas que ça allait à la fois faire l'ouverture et à la fois faire la fermeture, mais en plus impliquer autant d'observations, mais qui pour l'ensemble font que effectivement, sur le fond du dossier on peut, on est sans doute pas loin d'être d'accord, mais après il faut pas dérapier dans les interventions, les prises de paternité, parce que bien sûr, moi je me félicite que vous ayez transmis le rapport, bien fait d'ailleurs par les représentants de parents d'élèves et quelques usagers. C'est dommage que vous ayez résumé comme l'a dit Damien Martin auprès du Président, le fait que finalement ça a été une réunion houleuse. Mais c'est parce qu'elle était politicienne. La semaine dernière, il y a eu à peu près la même réunion à Royat. Elle a été aussi houleuse, à peu près sur les mêmes sujets. Donc quelque part, il doit y avoir effectivement, un problème de technocratie mais il ne faut pas prononcer ce nom devant la bouche de Monsieur Bazin.

M. Martin : Oui, merci. Alors vous vous posez des questions sur des solutions qui peuvent être apportées pour desservir à la fois la Châtaigneraie et à la fois la chapelle de l'Agneau et l'Avenue du Mont Dore. En fait, c'est déjà une solution qui a été proposée pendant la réunion. Si vous aviez écouté avec la possibilité de faire une voix en Y qui serait tout à fait à même de fonctionner, et vous dites que les propositions n'étaient pas construites ? Excusez-moi du peu mais je trouve que le peu de temps qu'ont eu les personnes pour trouver des solutions et amener des propositions. Il y avait quand même des choses concrètes, des éléments très précis qui ont été apportés au Directeur des Services Techniques qui les a balayés d'un revers en disant que de toute manière, c'était fait. Mais pour répondre très clairement à votre question, à la question que vous vous posez sur la desserte, à la fois de la Châtaigneraie et la ligne 4 habituelle, parce que je rappelle quand même, on supprime quatre arrêts sur cette ligne, ce n'est pas on n'y va pas, c'est on enlève l'existant, on déconstruit ce qui était déjà fait et qui fonctionnait. Donc la possibilité de répondre à la problématique de la Châtaigneraie a été proposée avec cette fameuse ligne en Y qui pourrait tout à fait fonctionner puisque les horaires de la ligne 4 actuelle peuvent être complémentaires avec les besoins qu'il peut y avoir avec la Châtaigneraie pour les services infirmiers et autres. Donc c'est des solutions qui ont été proposées, qui étaient constructives et que d'entendre et de lire le courrier que vous avez envoyé au Président du SMTC, c'est tout juste scandaleux. Il y a véritablement des propositions qui ont été faites et des propositions plutôt très intéressantes.

M. Le Maire : Ces propositions, c'est celles que j'ai reprises dans le courrier qu'on a adressé.

M. Martin : Oui mais après coup.

M. Le Maire : Non mais ce que je regrette encore une fois, je le répète.

M. Martin : Ne dites pas que ça n'a pas été proposé en réunion, c'est des sujets qui ont été abordés très précisément durant cette réunion.

M. Le Maire : Ça n'a pas été étayé d'une manière ... Parce que quand vous êtes en face d'un technicien, il faut avoir des éléments techniques.

M. Martin : Monsieur Cuzin, ça fait 2 ans que vous travaillez dessus. Il y avait rien d'étayé là, en réunion. Vous auriez voulu que des usagers qui découvrent la chose étayent un peu plus ? Non mais arrêtons.

M. Le Maire : Les usagers en capacité d'étayer étaient présents dans la salle. Ils n'ont pas eu la parole, c'est ce qu'ils nous ont dit. C'est ce qu'ils nous ont dit quand on les a rencontrés. C'est ce qui

m'a permis de reprendre leurs propos avec l'argumentation qu'ils avaient préparée. Non ce n'est pas que je n'écoute pas ce que vous avez à dire, mais quand ce que vous dites est faux, je me dois de le relever. Si nous n'avions pas voulu suivre les éléments, on n'aurait pas fait ce courrier. Or on l'a fait en étant étayé. Et je regrette que les personnes qui avaient des éléments en capacité de les présenter, de les étayer, n'aient pas pu avoir la parole pendant cette réunion. Parce qu'encore une fois, on n'était pas en face de politiciens mais on était en face de techniciens. Un technicien, par définition, ce qu'il a à réaliser, il est persuadé que c'est la meilleure solution. Et si vous ne lui apportez pas factuellement des éléments lui montrant le contraire, il ne démordra pas de ce sur quoi il est. Donc c'est simplement là-dessus. Alors j'ai Olivier Devise qui souhaite intervenir.

M. Devise : Moi ça sera assez court. C'est qu'il faut travailler maintenant sur ce dossier parce qu'il n'y a pas que le problème du tracé de la ligne, il y a le problème des fréquences. Il y a le problème du soir. Le problème du week-end. Alors qu'est ce qu'on fait ? On confie ça à la Commission urbanisme ? Je ne sais pas, on fait une commission ad hoc ? Mais à un moment il va falloir travailler effectivement pour qu'on défende tous Beaumont de la même façon. Voilà je ne pense pas que ce soir il va sortir grand chose de ça.

M. Le Maire : On est d'accord, on n'est pas parti dans cette direction.

M. Devise : J'ai quand même rappelé, comme disait Damien, c'est que par exemple la liaison est-ouest pour desservir à la fois Vallières, etc. C'est Anne Viallefont qui l'a faite à la réunion, ancienne Présidente de la FCPE par exemple. Donc il y a bien eu des propositions très construites et plusieurs intervenants ont demandé : « Qu'est ce qui était modifiable ? Comment on pouvait faire évoluer les choses ? » Donc il y avait quand même un esprit constructif d'une bonne partie du public.

M. Le Maire : D'une partie qui a sans doute insuffisamment eu la parole. Mais bon, peu importe, je suis d'accord.

Interventions de plusieurs élus hors micro.

M. Le Maire : Ce n'est pas moi qui animais la réunion, c'était le SMTC.

M. Devise : Je vais finir. Donc moi je propose qu'on ait une commission et qu'on travaille ensemble.

M. Le Maire : Pour rebondir sur cette remarque, c'est qu'on est dans l'attente d'un retour du SMTC. Dès que le retour nous sera parvenu avec le dossier qu'on a envoyé, je vous le transmettrai sans délai et je proposerai à l'ensemble des présidents de groupe que nous nous réunissions pour analyser les réponses qui seront portées à nos questions et que nous puissions rentrer en négociation avec le SMTC, sur les éléments que nous aurons obtenus et sur lesquels il faudra peut-être insister et approfondir plus encore les éléments.

M. Devise : Moi je ne sais pas s'il faut attendre le retour du SMTC, moi je pense qu'il faut travailler tout de suite. On a quand même des idées assez claires même si moi je suis incapable de dire si il faut une ligne en Y ou pas en Y mais par contre les objectifs qu'on a effectivement je pense qu'ils sont clairs et qu'il faut se réunir avant. Ce n'est pas la peine d'attendre le retour du SMTC et puis ça va encore traîner et puis ils vont nous dire c'est trop tard donc à mon avis vaut mieux engager tout de suite le travail.

M. Le Maire : Si vous le souhaitez, on peut effectivement monter quelque chose. Oui, Patrick Néhémie.



M. Néhémie : Il n'est pas question pour moi de reprendre tout ce que Monsieur le Maire a mis en avant et que je partage le fait que nous ayons tenu à signaler au président du SMTC, que nous n'étions pas solidaire de certaines choses qui s'étaient dites et passées pendant cette réunion-là. Tout simplement, pour ce qui me concerne, il s'agissait d'une question de respect de l'homme, de respect de l'humain. Les techniciens on peut ne pas partager leur point de vue. On peut même les critiquer fortement. Il y a eu des propos dès le début de la réunion qui n'étaient pas acceptables, pas de la part de personnes qui sont ici présentes. Je tiens à le préciser tout de suite. Pas de la part de personnes qui étaient ici présents, mais il y a eu des, j'allais dire des noms d'oiseaux ou presque qui ont fusé et qui n'étaient pas tolérables. On ne peut pas vouloir dialoguer avec des techniciens quand on commence en leur disant : « de toute façon on ne veut pas vous écouter, vous êtes que des nuls et des incompetents ». Je vous assure. C'est ce qui a été dit. À partir du moment où une réunion commence comme ça, il est absolument impossible qu'elle débouche sur quoi que ce soit. Il faut être clair, ça passe d'abord par du respect et en ce qui me concerne, en qualité de membre du Bureau syndicat du SMTC, c'était de mon devoir de faire part à Monsieur Rage le Président du SMTC, et le Maire également, de notre désaccord sur certaines façons qui ont pu exister quant à la manière de traiter des interlocuteurs, ça n'est pas tolérable, ça, on ne reviendra pas là-dessus. Pour ce qui me concerne, ça n'est pas tolérable. Ceci étant, on l'a démontré ensuite en rencontrant un certain nombre d'acteurs dont les parents d'élèves, mais pas seulement les parents d'élèves. C'est que néanmoins, nous étions, en ce qui nous concerne, ouverts à la discussion. Ça veut donc dire qu'effectivement nous avons su, nous avons été capables et je crois que les participants aux réunions que nous avons eues avec un certain nombre de Beaumontois peuvent vous l'attester. Nous avons été capables d'écouter, d'entendre et de reprendre, donc ça c'est une certitude et c'est ce que contient ce courrier-là. Ce courrier-là, il n'aura pas une réponse dans trois semaines, dans un mois, dans deux mois, dans trois mois. Non, c'est une affaire de jour. Je peux vous l'assurer. C'est une certitude, c'est une affaire de jour. Ça veut donc dire qu'effectivement on ne va pas se dire il faut faire quelque chose tout de suite parce que ça ne viendra pas. Non, ça viendra, je peux vous en assurer. Tout à l'heure, je parlais de la capacité de respecter celui qui parle, ça serait bien que ça soit aussi le cas dans ce Conseil.

M. Le Maire : Je pense que le débat peut se clore là-dessus. Non, Monsieur Dumeil, j'arrête là, parce que de toute façon ça a été dit. Il n'en ressortira rien de plus positif. Nous attendons effectivement dans les prochains jours ce retour du SMTC. Je vous le transmettrai sans délai et je vous proposerai que nous nous rencontrions sur cette thématique spécifique avec peut être deux représentants par groupe, on verra comment travailler pour prendre acte des choses qui auront été faites, envoyées et garder le contact avec les points qui nous paraissent les plus importants sur lesquels nous devons obtenir des réponses satisfaisantes, pour le service, pour les Beaumontois. Si par malchance, les choses n'arrivaient pas dans un délai, on va dire d'une dizaine de jours. On se rencontrera pour reprendre l'initiative d'un nouveau courrier au président du SMTC. Voilà la proposition que je vous fais ce soir. Donc je clos ce Conseil municipal, je vous remercie et je vous donne rendez-vous dimanche pour les élections.

M. Le Maire lève la séance à 00h30.

Le Maire

Jean-Paul CUZIN



La secrétaire de séance

Christine LECHEVALLIER

